



ARRETE MUNICIPAL N°3

Portant réglementation du stationnement Et de la circulation Rue des Chênes (N°24)

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu **les travaux de construction d'un branchement gaz en accotement rue des Chênes (N°24) ;**

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer le stationnement **rue des Chênes (N°24) ;**

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du **lundi 7 février 2022** et pendant toute la durée des travaux, Le stationnement et la circulation seront interdits à tous véhicules et aux piétons au droit du chantier.

Article 2 : L'Entreprise LORELEC – ZI Carrefour de l'Europe – Rue Jean Prouvé - 57600 MORSBACH - devra mettre en place les différentes signalisations nécessaires pour régler la circulation et le stationnement suivant l'afflux du trafic et les besoins du chantier.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Monsieur COLANTONIO et M.GULDNER – Adjoint à la Sécurité et aux Travaux
- Monsieur LAUER Sylvain – Lieutenant des Pompiers de Folschviller-
- Madame APPEL Rita – Service Technique -
- Entreprise LORELEC – ZI Carrefour de l'Europe – Rue Jean Prouvé - 57600 MORSBACH -
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Affichage Mairie
- Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 3 février 2022

Le Maire,
Didier ZIMNY

